

Rapport P-483 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 février 2023: «Pour des baignades inclusives».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 31 octobre 2023,
dans le rapport P-483 A)

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-483 au Conseil administratif le 31 octobre 2023.